

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix-neuf mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Claude ORTOLLAND, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Marie-Claude CERANA, Jean-Louis DELBES, Anne DALESSIO, Antoinette PALMER, Stéphanie MENGOLLI, Nicole JOULIA, Michel SALVI

Ont donné procuration : M. Lionel ARGOUD à M. Michel SALVI
M. Pierre BARUZZI à Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET
M. Thierry GALIFOT à M. Karim DALIBEY
M. Jérôme LOOSDREGT à Mme Stéphanie MENGOLLI
M. Robert COUPLAIX à Mme Marie-Claude CERANA

Secrétaire de séance : Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
22	Vendredi 15 mars 2019	Vendredi 15 mars 2019	Mardi 26 mars 2019

6– Attribution des subventions aux associations au titre de l'exercice 2019

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la proposition d'attribution de subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	2018	2019	Observations
APP des 2 Rives	1305 €	1305 €	1 transport (1 000€ max)
Archers de la Tour	610 €	610 €	
Association de Chasse	565 €	565 €	
ASG (Foot)	4155 €	4155 €	1 transport (2 000€ max)
Le Chevalet	580 €	580 €	
Le Cheylas-Basket	2 570 €	2 570 €	1 transport (2 000€ max+formation arbitre et entraîneur sur facture)
Cheyl'as du volant	610 €	610 €	
Alliance Grésivaudan Judo	610 €	610 €	
Le Chemin à l'envers	130 €	130 €	Sous réserve d'activité
Club Iris	785 €	785 €	
Club OMF Evasion	455 €	455 €	
Cie Thalie et Calliope	/	870 €	
Comité Personnel Communal	20 500 €	20 500 €	
Danse	815 €	815 €	
Ensemble Vocal	330 €	330 €	
Esthétique et Barbotine	580 €	580 €	
Et si on sortait	2 000 €	2 000 €	
Graine d'Humour	870 €	870 €	
Gym Volontaire	355 €	610 €	

Karaté	610 €	610 €	
Peinture sur soie	580 €	580 €	
Petit Théâtre de Noël	/	2 040€	Sous réserve de spectacle
Ski Club	5 000 €	5 000 €	Transports
Tennis	610 €	610 €	
UMAC	440 €	440 €	
Usine à Scrap	580 €	580 €	
Arcade	11 300 €	11 300 €	
Assoc des Anciens Maires et Adjointes Isère	165 €	165 €	
Avenir	165 €	165 €	
Compagnie Stéphane (Amicale Anciens)	165 €	165 €	
ANAMG/Anciens Maquis Grésivaudan	165 €	165 €	
ANACR (anciens combattants et résistants)	205 €	205 €	Abonnement revue 150€
Croix de Guerre	165 €	165 €	
FRAPNA	165 €	165 €	
Ligue pour la protection des oiseaux	165 €	165 €	
Grésivaudan Blues Festival	1 500 €	1 500 €	
Ecoles Musique des 2 Rives	5 400 €	5 400 €	Subvention sur justificatifs
Ecole de Cordes du Grésivaudan	2 500 €	2 500 €	Subvention sur justificatifs
Harmonie Enfants Bayard	410 €	410 €	
Oxygène Radio	160 €	160 €	
Radio Grésivaudan	160 €	160 €	
USEP Hand Ball	260 €	260 €	
RASED - OCCE COOP SCOLAIRE ALLEVARD/ CROLLES/LE TOUVET/PONTCHARRA	200 €	100 €	Sur justificatifs
MFR St André le Gaz/Coublevie	230€	165 €	Sur justificatifs (165€/inscrits)
MFR Vif	165 €	165 €	Sur justificatifs
Institut des Métiers et Techniques	/	/	Sur justificatifs (/ inscrits)
Association Cheylasienne pour l'amélioration de l'environnement et du bien-être des habitants	130 €	130 €	
EREA (Etablissement régional enseignement adapté Claix)	/	/	Sur justificatifs(/inscrits)
Club athlétisme CAPR Pontcharra	220 €	220 €	
Les Amis des animaux	800 €	800 €	
Grési birds	2 000€	/	Subvention de démarrage 2018
TOTAL	72 440€	73 540 €	

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement aux associations des subventions conformément au tableau présenté ci-dessus,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2019.

Décision : Adopté à l'unanimité

Étant précisé que les conseillers municipaux membres des bureaux de ces associations n'ont pas pris part au vote.